République Française

Délibération n°2023-126 du 29/06/23



Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39): Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et exécutoire le : 3/07/2023

Excusé(s) (14): Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

24 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe assainissement

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier unique 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser d'investissement de 2022 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Fonctionnement						
RECETTES						
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €			
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	7 218 990,24			
	7 218 990,24					
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-122 000,00			
	-122 000,00					
	7 096 990,24					
DEPENSES						
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €			
023	023	Virement à la section d'investissement	7 096 990,24			
	7 096 990,24					
	7 096 990,24					

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement						
RECETTES						
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €			
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	409 525,57			
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	146 076,16			
	555 601,73					
041	238	Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	130 000,00			
041	2031	Frais d'études	10 000,00			
021	021	Virement de la section de fonctionnement	7 096 990,24			
	7 236 990,24					
	7 792 591,97					
DEPENSES						
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €			
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – reports 2022	555 601,73			
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	7 218 990,24			
	7 774 591,97					

040	139111	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-15 200,00
040	13913	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-18 900,00
040	13917	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-87 900,00
041	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	140 000,00
Total des dépenses d'ordre			18 000,00
Total des dépenses d'investissement			7 792 591,97

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Le Président, Les Secrétaires de séance

M. Gil AVÉROUS M. Fabien BISTON M. Christian BARON